

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 30 mai 2011, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter les points suivants :

- Demande d'autorisation à Hydro-Québec concernant une conduite de refoulement des eaux usées dans le secteur de la rue des Pionniers
- Lecture et adoption du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)
- Demande à Nouvelle Autoroute 30 de remettre en état la partie du chemin du Canal Ouest endommagée lors des travaux de construction de l'autoroute 30/530

2011-05-254

APPEL D'OFFRES 2011-05 : CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX DANS LES RUES DES PIONNIERS ET GOSSÉLIN

À la suite de l'appel d'offres 2011-05 relatif aux travaux de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées pour le poste de pompage P2-Des Pionniers et empruntant les rues des Pionniers et Gosselin, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Théorêt inc.	341 474,24 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	379 825,95 \$
Pavages D'Amour inc.	432 915,00 \$
Cardinal Excavation (3087-8730 Québec inc.)	460 940,55 \$
Construction Cyvex inc.	495 204,19 \$
Ali Excavation inc.	606 581,97 \$
Excavation Loïselle & Frères inc.	627 153,51 \$
Roxboro Excavation inc.	630 740,36 \$
Gérald Théorêt inc.	641 545,38 \$
Les Constructions Bricon Itée	725 000,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. un contrat pour des travaux de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées pour le poste de pompage P2-Des Pionniers et empruntant les rues des Pionniers et Gosselin, pour un montant de 341 474,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-05;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

2011-05-255 APPEL D'OFFRES 2011-11 : PAVAGE, BORDURE ET AUTRES TRAVAUX DANS DIVERSES RUES ET SECTEURS

À la suite de l'appel d'offres 2011-11 relatif à des travaux de pavage et de bordure de certaines rues (de la Coulée, de la Passerelle, du Ponceau, Gaspard-Martineau, des Muguets, du Mistral et de la Brise) et certains travaux d'aménagement d'espaces verts et de réfection du stationnement avant de la caserne Roma-Bougie, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Pavages Chenail inc.	866 146,00 \$
La Compagnie Meloche inc.	887 558,35 \$
Ali Excavation inc.	926 146,21 \$
Roxboro Excavation inc.	938 791,64 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages Chenail inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Pavages Chenail inc. un contrat pour des travaux de pavage et de bordure de béton de certaines rues (de la Coulée, de la Passerelle, du Ponceau, Gaspard-Martineau, des Muguets, du Mistral et de la Brise) et certains travaux d'aménagement d'espaces verts et pour la réfection du stationnement avant de la caserne Roma-Bougie, pour un montant de 866 146 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-11.

ADOPTÉ

2011-05-256 APPEL D'OFFRES 2011-12 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURE ET ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES

À la suite de l'appel d'offres 2011-12 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction dans le cadre des travaux de pavage et de bordure de certaines rues (de la Coulée, de la Passerelle, du Ponceau, Gaspard-Martineau, des Muguets, du Mistral et de la Brise) ainsi que des travaux d'éclairage dans les nouveaux

développements résidentiels en construction (Pointe du canal phase IV et Mon Boisé phase II) et les travaux de réfection du stationnement avant de la caserne Roma-Bougie, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Comeau Experts-Conseils inc.

64 937,25 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels d'ingénierie de la firme Comeau Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction dans le cadre des travaux de pavage et de bordure de béton de certaines rues (de la Coulée, de la Passerelle, du Ponceau, Gaspard-Martineau, des Muguets, du Mistral et de la Brise) ainsi que des travaux d'éclairage dans les nouveaux développements résidentiels en construction (Pointe du canal phase IV et Mon Boisé phase II) et les travaux de réfection du stationnement avant de la caserne Roma-Bougie, pour un montant de 64 937,25 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-12.

ADOPTÉ

A-2011-05-023 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1069 POUR ORDONNER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON, DE MISE EN PLACE D'ÉCLAIRAGE DE RUE, D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION ET LA RÉALISATION D'UN PONT ENJAMBANT LA RIVIÈRE ST-CHARLES AFIN DE RÉALISER UN NOUVEL AXE ROUTIER NORD/SUD ET POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 6 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DESDITS TRAVAUX (AXES ROUTIERS, PHASE II)

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 1069 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour ordonner l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs et de bordures en béton, de mise en place d'éclairage de rue, d'installation de feux de circulation et la réalisation d'un pont enjambant la rivière St-Charles afin de réaliser un nouvel axe routier nord/sud et pour emprunter la somme de 6 500 000 \$ pour la réalisation desdits travaux (axes routiers, phase II).

A-2011-05-024 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 202 AFIN DE MODIFIER LA CLAUSE DE TAXATION POUR LES LOTS DE COIN

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 202 afin de modifier la clause de taxation pour les lots de coin.

2011-05-257

ENGAGEMENT DE CRÉDIT RELATIF À LA CONVENTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU PROJET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA SALABERRY, PROPRIÉTÉ DES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield désirent unir leurs efforts et mettre en commun leurs ressources afin de permettre aux citoyens de la municipalité et de la région de bénéficier d'infrastructures sportives et de loisir modernes et répondant aux besoins de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des améliorations majeures de l'ordre de 12 000 000 \$ à l'aréna Salaberry, sis au 158, rue Nicholson, à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield recevront une aide financière conjointe de 6 460 000 \$ accordée en vertu du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Collectivités;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield s'engagent à financer ou à garantir les emprunts requis pour la réalisation de ce projet selon la répartition des responsabilités établie ci-dessous;

ATTENDU QUE chacune des parties aux présentes aura accès aux installations;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au financement du projet de modernisation de l'aréna Salaberry;

ATTENDU QUE la présente convention établit les contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent; la convention détermine le mode de gestion des infrastructures touchées, les responsabilités du gestionnaire ainsi que ses engagements;

ATTENDU QUE cette convention fait partie des exigences des instances gouvernementales pour l'octroi des subventions et l'autorisation du début des travaux de construction du projet;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre les Centres sportifs et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au financement du projet de modernisation de l'aréna Salaberry, propriété des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE la présente convention établit les contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent; ladite convention détermine le mode de gestion des infrastructures touchées, les responsabilités du gestionnaire ainsi que ses engagements;

ATTENDU QUE la présente convention fait partie des exigences des instances gouvernementales pour l'octroi des subventions et l'autorisation du début des travaux de construction des deux projets;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de faire approuver l'engagement de crédit, à cet effet;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention actualisée concernant le financement du projet de modernisation de l'aréna Salaberry, propriété des Centres

sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, dont le document est identifié sous le numéro R-2011-05-257 tel qu'approuvé par ce conseil;

QUE l'engagement de crédit en faveur des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à cette convention est d'un montant de 5 540 000 \$, pour une période de vingt (20) ans;

QUE l'engagement de crédit en faveur des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à cette convention est d'un montant de 444 544 \$, pour une période de vingt (20) ans;

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 2010-11-576.

ADOPTÉ

2011-05-258 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ING-06 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE ET L'INSPECTION DU BARRAGE DE L'AVENUE DU CENTENAIRE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ING-06 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la surveillance et de l'inspection du barrage de l'avenue du Centenaire, pour les années 2011 à 2015, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Services exp inc.	51 266 \$
-----------------------	-----------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit Les Services exp inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels d'ingénierie de la firme Les Services exp inc. dans le cadre de la surveillance et de l'inspection du barrage de l'avenue du Centenaire, pour les années 2011 à 2015, pour un montant total de 51 266 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ING-06.

ADOPTÉ

2011-05-259 MANDAT À NORTHEX ENVIRONNEMENT INC. POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE COMMERCIALE

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction de M. Roland Czech sur le lot 4 574 438 (subdivision de l'ancien lot 3 594 651) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et des ententes relatives aux diverses autorisations à obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la firme Northex Environnement inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP en vertu des articles 22 et 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) dans le cadre des travaux de construction d'une bâtisse commerciale et d'un stationnement, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si requis;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme Northex Environnement inc. pour préparer et présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de permis de construire un stationnement, en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), sur une partie de l'ancien site d'enfouissement du boulevard Mgr-Langlois/Jean-Talon/Perreault constituée du lot 4 574 438 (subdivision de l'ancien lot 3 594 651), de même que sur les lots 4 574 439 et 3 594 654, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, propriété de la municipalité, tel que présenté dans l'évaluation environnementale de site, phase II réalisée par Northex Environnement inc. (avril 2010), et suivant l'entente intervenue entre la Ville et M. Roland Czech;

QUE la Ville mandate également la firme Northex Environnement inc. pour préparer et présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), pour l'installation d'un système de captage et d'évacuation des biogaz susceptibles de se dégager du site mentionné plus haut.

ADOPTÉ

2011-05-260

DEMANDE D'AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES PIONNIERS

VU la demande de permission à intervenir entre Hydro-Québec TransÉnergie et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield permettant l'utilisation des lots 3 595 105, 3 595 090 et 3 595 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, aux fins de construction et d'utilisation d'une conduite de refoulement des eaux usées entre les rues Gosselin et des Pionniers;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne avec la Société Hydro-Québec TransÉnergie d'une permission en faveur de la municipalité pour l'utilisation des lots 3 595 105, 3 595 090 et 3 595 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, aux fins de construction et d'utilisation d'une conduite de refoulement des eaux usées entre les rues Gosselin et des Pionniers;

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Brodeur, ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, et M. Jacques F. Duval, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉ

2011-05-261 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

La greffière adjointe procède à la lecture du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

ADOPTÉ

2011-05-262 DEMANDE À NOUVELLE AUTOROUTE 30 DE REMETTRE EN ÉTAT LA PARTIE DU CHEMIN DU CANAL OUEST ENDOMMAGÉE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30/530

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé à l'unanimité,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adresse à Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. (NA 30), ainsi qu'à Transports Québec et au comité de suivi de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, une demande afin de procéder aux travaux de remise en état du système d'éclairage public et de la partie du chemin du Canal Ouest endommagés en 2010 lors des travaux de construction de l'autoroute 30/530.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-05-263 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 30 mai 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, greffière adjointe